

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/05/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220503-123938-DE-1-1

Séance du mardi 3 mai 2022
D-2022/148

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 3 mai 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h30 à 17h47

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Nadia SAADI présente à partir de 15h09, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h05, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16h20, et Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 17h47

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH,

Lutte contre les discriminations. Soutien aux initiatives associatives en faveur des commémorations de l'esclavage, la traite négrière et leurs abolitions. Adoption. Autorisation.

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux a été un des principaux ports négriers français et le premier port colonial. L'indispensable travail de mémoire a commencé il y a plusieurs années après une longue période de silence et d'« oubli de réserve ». Après plusieurs actions menées, la Ville entend renouveler son engagement sur le terrain mémoriel et renforcer ses actions tout au long des années à venir.

Pour la journée nationale des mémoires de l'esclavage célébrée le 10 mai et en supplément des montants alloués via l'appel à projet des Journées de la mémoire, une subvention est accordée à l'association MC2A pour l'organisation de la cérémonie de commémorations de l'esclavage, de la traite négrière et de leurs abolitions avec le Rectorat de Bordeaux.

Association	Objet	Montant
MC2A	Organisation de la cérémonie du 10 mai	3 000 €

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association. A titre d'information, pour l'année 2020, l'organisme a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 30 714,46 €. Ce montant ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption du Compte administratif 2022, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2022 et de leur valorisation actualisée.

Pour cette nouvelle édition des Journées de la mémoire, il a été décidé de faire de la Ville de

ème

Bristol l'invitée d'honneur de cette édition 2022. Ville jumelle depuis 1947, dont le 75^{ème} anniversaire de ce jumelage sera célébré en 2022, Bristol partage avec Bordeaux le fait d'avoir été une ville négrière d'importance. Pour rappel, en 1807, plus de 60% de l'économie de la ville dépendait de la traite et de l'esclavage qui a vu 2 064 expéditions négrières partir du port de Bristol pour les côtes africaines. 2020 a montré le poids historique du commerce triangulaire encore très sensible au sein de cette ville avec le déboulonnage de la statue du philanthrope et marchand d'esclaves Edward Colston. Cette invitation permettra donc de renforcer les liens entre les deux villes, de faire vivre le faire mémoire autour de la traite et de l'esclavage, de partager les expériences et les bonnes pratiques engagées par chacune des villes autour de ces mémoires.

ème

Dans le cadre de cette 7^{ème} édition et parce que le travail de mémoire est nécessaire notamment dans la lutte contre les discriminations raciales, la Ville souhaite soutenir les associations présentant des projets sur cette thématique en leur apportant deux types d'aides : des conseils et appuis au montage de leur projet, mais aussi une possibilité de financement pour les projets lauréats.

Les projets retenus figureront dans la programmation des Journées de la mémoire qui se tiendront du 10 mai au 23 mai 2022.

Les critères de sélection sont les suivants :

- L'originalité du projet,
- La faisabilité du projet,
- La présentation du projet,
- La pertinence du projet au regard de l'appel à projet.

Pour cette année, 19 projets ont été reçus.

Réuni le 11 mars 2022, un comité composé d'élu.e.s et de représentant.e.s de l'administration, auquel étaient invités les élu.e.s des groupes de la minorité a reçu en jury l'ensemble des projets. Parmi eux, le jury a choisi de soutenir par une aide financière 11 projets (1 projet reçu ne nécessite aucun soutien financier).

L'attribution des subventions, pour un montant total de 14 950 €, est répartie comme suit :

Association	Intitulé du projet	Nature du projet	Montant attribué
Comité Bordeaux-Bristol	Black history : une histoire commune	Actions pédagogiques et exposition	500 €
Collectif du 10 mai	L'esclavage et son abolition à travers le temps	Exposition	800 €
Delta O.	Hoodoo Calliope	Spectacle musical	2 500 €
Espace 29	Memwa Vivant	Exposition/performance	2 500 €
Cienfuegos	L'esclavage au 19ème siècle dans la colonie espagnole de Cuba, de l'apogée à l'abolition	Conférence	200 €
Kalina'Go	Bordeaux-Bristol ports négriers : l'histoire généalogique de la famille	Conférences	450 €
La Clameur	Le musée (dé)colonial ?	Ecoute collective d'un podcast	750 €
La nuit venue	Le passage de la ligne	Lectures publiques	2 500 €
Mémoires et Partages	174e anniversaire de l'abolition de l'esclavage	Conférence	750 €
O Sol de Portugal	Rendez-vous mémoire entre découverte et création collective	Promenade interactive et ateliers d'écriture	1 500 €
Street def records	Visite en poésie	Visite sonore	2 500 €
TOTAL			14 950 €

En complément de ces subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions des associations. A titre d'information, pour l'année 2020, les organismes ci-dessous ont bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à :

Kalina'Go : 345,70 €
 Mémoires et Partages : 2979,58 €
 O Sol de Portugal : 5035,36 €
 Street def Records : 372 €

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte administratif 2022, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2022 et de leur valorisation actualisée.

Toutes les dépenses détaillées ci-dessus sont déjà prévues au budget de l'année 2022 Lutte contre les discriminations – Compte 65748 – Fonction 420 services communs.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces subventions à chaque association, comme mentionné dans les tableaux ci-dessus.
- Signer tous documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 mai 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Olivier ESCOTS